

**Arrêté du 18 Joumada Ethania 1439 correspondant au 6 mars 2018
fixant la liste nominative des membres de la commission nationale
chargée d'examiner et de valider les études d'aménagement du littoral**

.....

Par arrêté du 18 Joumada Ethania 1439 correspondant au 6 mars 2018, la liste nominative des membres de la commission nationale chargée d'examiner et de valider les études d'aménagement du littoral est fixée, en application des dispositions des articles 7 et 8 du décret exécutif n° 07-206 du 15 Joumada Ethania 1428 correspondant au 30 juin 2007 fixant les conditions et les modalités de construction et d'occupation du sol sur la bande littorale, de l'occupation des parties naturelles bordant les plages et de l'extension de la zone objet de *non-ædificandi*, comme suit :

- M. Messaoud Tebani, représentant du ministre chargé de l'environnement, président ;
- M. Hamlaoui Ghamri, représentant du ministre de la défense nationale ;

- Mme. Lamia Boudrouaia, représentante du ministre de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ;
- M. Nasr-Eddine Boudjemline, représentant du ministre chargé des ressources en eau ;
- M. Mohamed Ibn El Boushaki, représentant du ministre chargé des transports ;
- M. Mohamed Souami, représentant du ministre chargé de l'agriculture ;
- Mme. Nassima Boubezari, représentante du ministre chargé des travaux publics ;
- M. Mustapha Cherrih, représentant du ministre chargé de l'industrie ;
- Mme. Nacera Gadoum, représentante du ministre chargé de l'habitat ;
- Mme. Samia Lounis, représentante du ministre chargé de la pêche ;
- Mme. Djamila Mennas, représentante du ministre chargé du tourisme.